

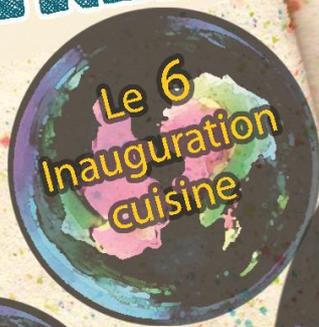


BELGIQUE-BELGIE
P.P.
7140 MORLANWELZ 1
6/69683
P.912287

aison de la laïcité
orlanwelz

LE COURRIER LAÏQUE
N°127 septembre 2014

**SEPTEMBRE...
C'EST LA RENTREE !**



Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz - 064/44.23.26



Dans ce numéro

Les travaux d'aménagement de la cuisine sont terminés	p.2
C'est la rentrée : nous vous attendons !	p.4
Après l'assemblée générale du 19 mai 2014	p.6
Lundi 8 septembre : Conférence-débat « L'impôt : un acte de solidarité citoyen ? »	p.8
Lundi 8 et 22 septembre : atelier d'aquarelles	p.9
Jeudis 18 septembre : atelier d'art floral	p..9
Le Cinéma des résistances : programme 2014-2015	p.10
Jeudi 18 septembre : cinéma des résistances « Philomena »	p.12
15 septembre : « Les lundis du Préau » 12h30 : Menu Waterzooi 14h15 : « Offenbach » conférence-projection	p.14
Interdiction du port du voile intégral en France	p.15
Photos « Les lundis du Préau » de juin et juillet	p.16
La circoncision : modification durable et irréparable de corps	p.17
EVRAS : éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle	p.20
Les parrainages laïques	p.22
Cours d'italien : 22 et 29 septembre	p.23
Samedi 6 septembre à 11h : invitation à l'inauguration de la cuisine	p.24

Contact bureau : Paola Esposito - 064/ 44 23 26

Adresse mail : laicite.mlz@skynet.be

Contact Président Yvan Nicaise : 0478/ 39 27 96

Adresse mail : yvnicaise41@gmail.com

Site internet : www.morlanwelzlaicite.be

N° de compte de laïcité Morlanwelz : BE76 0682 1971 1895

Les travaux d'aménagement de la cuisine sont terminés



Fin mars, débutaient les travaux d'aménagement de la cuisine au niveau du premier étage de notre Maison de la Laïcité.

Il s'agissait d'un projet que nous espérions voir se réaliser depuis plusieurs années mais dont l'impact budgétaire nous semblait difficilement surmontable. Il était pourtant nécessaire de nous mettre en conformité avec les normes de sécurité et de disposer d'un espace correct pour pouvoir préparer les repas qui nous permettent des moments de rencontres conviviaux mais aussi de dégager des moyens qui complètent les subsides insuffisants pour qu'une Maison de la Laïcité puisse fonctionner.

De plus, les diverses économies qui affectent les finances publiques ne nous laissent pas entrevoir de nouveaux moyens financiers extérieurs. Nous avons néanmoins persévéré dans la recherche d'une solution budgétaire et nos préoccupations ont été rencontrées grâce à notre Bourgmestre et au collègue échevinal conscients de l'utilité de nos aménagements et à un prêt que nous avons pu obtenir.

Les membres du CA et des bénévoles ont alors, mi-mars, préparé le chantier afin que les différents corps de métier puissent réaliser les travaux. Et le 24 juillet, nous avons pu prendre possession de la cuisine et y préparer le premier repas pour « Les lundis du Préau » du lundi 28 juillet, même si le carrelage mural devait encore être placé par des bénévoles du CA. Quelques petits soucis de « réglage four » nous ont quelque peu stressés (surtout, paraît-il, le président qui craignait de devoir servir le rôti de dindonneau sous forme de carpaccio...). Néanmoins, tout finit par s'arranger et le repas ne fut servi qu'avec... une heure de retard, mais le rôti était parfaitement cuit !

Cela n'altéra pas pour autant l'humeur des 57 participants qui se défoulèrent durant les animations qui suivirent le repas.

Yvan Nicaise

**Rendez-vous
le samedi 6 septembre à 11h30
pour découvrir nos aménagements.
Invitation en dernière page de ce courrier**



C'est la rentrée : nous vous attendons !

Après deux mois traditionnellement réservés aux vacances pour certains, à la détente pour d'autres et aux occupations habituelles pour d'autres, nous voici à la veille de septembre et de la reprise de nos activités.

Une Maison de la Laïcité se doit de présenter des activités variées afin de favoriser rencontres, échanges et réflexions dans une ambiance conviviale empreinte d'esprit laïque.

Lors de l'assemblée générale du 19 mai dernier, nous avons présenté aux membres présents les lignes générales que le conseil d'administration veut développer.

Nos activités ponctuelles

Plusieurs conférences-débats sont prévues où seront abordés des sujets qui nous préoccupent autant dans notre engagement citoyen que dans notre vie de tous les jours. La première abordera l'impôt (souvent contesté...) et d'autres sujets sont en préparation.

Nous inviterons le nouveau Président du Centre d'Action Laïque, Henri Bartholomeeusen, afin de débattre des préoccupations et du rôle de la Laïcité dans la société.

Nous avons aussi programmé notre 12^{ème} **soirée jazz** en novembre en compagnie de musiciens remarquables qui nous feront partager leur amour de la musique.

Et comme laïcité et gastronomie peuvent aussi aller de pair, nous avons programmé **quelques repas** de week-end qui, outre le plaisir de se rencontrer, nous permettront de mener quelques actions philanthropiques ou d'alimenter nos finances et de nouveaux projets, car les subsides que nous recevons ne peuvent pas tout couvrir.

Deux activités théâtrales sont programmées

Les 7 et 8 novembre : « Rue du 11 novembre »

Nous avons voulu nous inscrire dans les activités de commémoration 1914-1918 en présentant, les 7 et 8 novembre une pièce de théâtre « Rue du 11 novembre » créée en mai dernier, à l'initiative de la Fédération des Maisons de la Laïcité.

Vous y découvrirez un regard subjectif sur la Grande Guerre, une plongée personnelle dont les protagonistes sont en questionnement sur la société, le temps, les « autres »... et surtout sur eux-mêmes.

Le vendredi 5 décembre : « Cincali »

En partenariat avec le Centre culturel «Le Sablon» et l'Association Vincenze Bellini, nous sera présenté, dans la salle du Sablon, une production de la compagnie Dezir et du Teatro dell'argine (Bologne) traduite en français.

Le thème : Pinuccio, jeune facteur italien et seul lettré du village, est resté au pays pour lire, écrire et distribuer les lettres des émigrés : ces «cìncali» de l'après-guerre qui ont laissé femmes et enfants pour descendre dans la nuit des mines de charbon belges. Au fil des lettres, il nous conte les récits de vie de ces hommes déracinés : une parole pure et bienveillante pour dire la misère.

Les après-midis « Les lundis du Préau » présentés par notre Président Yvan Nicaise, sont, depuis plus de deux ans, précédés d'un repas convivial préparé par des membres du Conseil d'administration et des bénévoles.

Conférences, projections, exposés musicaux ou de voyage souvent présentés par certains de nos membres, animations, ... continueront à nous rassembler. Ils se dérouleront, sauf problème de calendrier, le troisième lundi du mois. Rappelons que les participants peuvent s'inscrire au repas de 12h30 et/ou à l'activité de 14 heures.

Les ateliers d'art floral et d'aquarelles

Ils continueront à se dérouler deux fois par mois, grâce respectivement à Marie-Christine Cuchet et à Anne-Marie André, deux de nos membres très actifs.

«Le Cinéma des Résistances», notre ciné –débat entamera sa 13^{ème} saison.

Préparé par Mime Lemoine, notre secrétaire, il nous fera découvrir des films de qualité, très souvent primés dans des festivals mais que le cinéma commercial néglige car estimés peu rentables. Ils seront suivis, comme de coutume, par un court débat mené par un animateur spécialisé.

Selon les demandes, **des expositions** pourront aussi garnir nos murs.

Le service « Accueil – Ecoute »

Ce service continue à être assuré sur rendez-vous au sein de notre Maison par un psychologue. Ce service est gratuit.

N'hésitez pas à y orienter les personnes qui le souhaitent.

Contact peut être pris via notre numéro de téléphone afin de communiquer les coordonnées du psychologue.

« Le courrier Laïque » : votre mensuel d'information et de liaison

Toutes nos activités sont annoncées dans « Le Courrier Laïque » envoyé mensuellement à tous nos membres. Vous y retrouvez également des textes de réflexion et des échos de nos d'activités.

Nos activités sont aussi annoncées dans le journal communal d'information « Morlanwelz.be », par des affiches déposées auprès des commerçants de l'entité et sur notre site internet www.morlanwelzlaicite.be

Toujours des activités à mini-prix. Alors, pourquoi s'en priver !

**Pour le Conseil d'administration
Yvan Nicaise – Président**

Après l'assemblée générale du 19 mai 2014

Nous n'avons pu faire écho de cette assemblée annuelle dans le « Le courrier Laïque » de juin dernier ; celui-ci étant déjà à l'impression. Cette assemblée, obligatoire comme la loi sur les ASBL l'exige, a rassemblé un nombre non négligeable de membres soucieux, autant de faire le point sur l'année 2013 écoulée que de préparer les activités de 2014 et d'élire le nouveau Conseil d'administration.

C'est à l'unanimité que les divers points de l'ordre du jour ont été approuvés et que le programme 2014 a reçu l'assentiment des membres présents.

L'assemblée a également marqué sa satisfaction sur la gestion financière 2013 ; la vérificatrice aux comptes, Marie-Paule Mousty, a souligné la parfaite tenue de notre comptabilité par notre trésorier Jean-Claude Selvais.

Ce fut aussi l'occasion d'exposer le déroulement des travaux d'aménagement de la cuisine ; travaux indispensables autant pour la sécurité que pour l'organisation de nos activités.

Certains mandats d'administrateurs venaient également à échéance et étaient donc soumis à renouvellement.

Ce fut le cas des mandats d'Olivier Bruyère et d'Yvan Nicaise auxquels l'assemblée renouvela sa confiance.

Marie-Christine Cuchet, vice-présidente, n'a pas souhaité poursuivre son mandat mais reste toujours responsable de l'atelier d'art floral et disponible pour participer à l'organisation de nos repas.

Deux membres, Michel Loison et Annette Tilmant, avaient présenté leur candidature et furent élus.

Marie-Paule Mousty accepta de poursuivre sa mission de vérificatrice aux comptes.

Et c'est, après que le Président et l'assemblée eurent remercié les membres du Conseil d'administration pour leur engagement et leur dévouement, que la soirée se termina autour du verre de l'amitié.

Yvan Nicaise



Composition du nouveau conseil d'administration

Président : Yvan Nicaise

Vice-Président : Olivier Bruyère

Secrétaire : Mimie Lemoine

Trésorier : Jean-Claude Selvais

Administrateurs : Luc Barbier, Jacques Bruart, René D'Hollander, Michel Loison, Annette Tilmant et Jean Santerre

**Si le Conseil d'administration est le moteur de notre Maison,
c'est l'ensemble de nos membres
qui la fait vivre et grandir
au sein de la cité**



**La bière « *La hic* » brassée
pour les Maisons de la Laïcité
est en vente dans nos locaux
2€/ bouteille
Faites-la connaître à vos amis**

Lundi 8 septembre à 19h30 : Conférence-débat :
« *L'impôt : un acte de solidarité citoyen ?* »
Avec Jean-Marc Lauwers, Inspecteur principal,
Chef de service au Centre de contrôle de La
Louvière

Il est rare d'entendre quelqu'un être content de payer des impôts.
Ils sont pourtant le support d'une société où la solidarité doit ou devrait prendre le pas sur l'individualisme.

L'impôt ?

- vivre sans impôts ?
- contribution directe via les prélèvements sur les salaires ?
- contribution indirecte via les taxes, accises ou les TVA ?
- impôts sur la fortune, le capital, l'épargne ?
- impôts : seul moyen de financement de l'Etat ?
- redistribution via la sécurité sociale, les pensions, l'aide sociale, ... ?
- facteur de justice sociale ?
- ...

La conférence - débat de Jean-Marc Lauwers sera l'occasion d'une réflexion collective sur les raisons d'être ou non de l'impôt, de son utilisation, de sa répartition, hors des propos parfois populistes véhiculés dans la société.

Entrée : 3 € - Etudiants et articles 27 : 1 €

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous soutiennent pour réaliser nos activités et gérer nos locaux.
Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous.
Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.
La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Lundis 8 et 22 septembre : atelier d'aquarelles



L'atelier d'aquarelles entreprend sa saison 2014-2015, mais en réalité, la saison précédente ne s'était pas terminée en juin comme de coutume car plusieurs des participants ont souhaité consacrer, durant les vacances, deux journées à se rencontrer et à peindre. Si vous souhaitez vous essayer à l'aquarelle, venez assister à une des séances de

septembre et, ensuite, vous déciderez ou non de les rejoindre.

Cette activité continuera à se dérouler le lundi de 14 à 16h30.

La participation reste fixée à 6 € par séance, papier et café compris.

Dates prochaines : 6 et 16 octobre.

Anne-Marie André

Jeudis 18 septembre : atelier d'art floral



Après deux mois de vacances, l'atelier d'art floral reprend ses activités.

La participation aux frais est toujours de 12 € et comprend les fleurs, le matériel de décoration et le petit café. Les groupes se réunissent de 10 à 12h et de 13 à 15h.

Si vous souhaitez vous y inscrire, contactez la Maison de la Laïcité en précisant si vous participez

le matin ou l'après-midi.

Pour les participantes habituelles et afin de permettre l'achat préalable des fleurs, n'oubliez pas de vous inscrire au moins deux jours avant l'activité. Toute inscription vaut paiement.

Dates prochaines : 9 et 23 octobre.

Marie-Christine Cuchet

Le cinéma des résistances

2014-2015
13^{ème} saison



Depuis sa création, en février 2003, le Cinéma des Résistances, ciné-débat de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz, vous fait découvrir des œuvres qui permettent de débattre sur des faits de notre société moderne ou des faits de son passé qu'il ne faut pas oublier.

Les films choisis, souvent récompensés par des jurys réputés, s'ils nous confrontent à des situations douloureuses, nous montrent surtout le combat d'hommes et de femmes qui refusent l'inéluctable et veulent affronter l'adversité.

Durant cette saison, nous penserons souvent aux enfants ou adolescents fragiles, victimes de conflits, de la maladie, de l'indifférence, du mépris, de l'obscurantisme, qui, dans les films présentés, apparaîtront comme personnages principaux ou dans un rôle plus effacé mais tout aussi tragiquement touchés par les faits racontés. Il sera aussi question de l'avenir de nos enfants.

Situations pathétiques certes, mais traitées dans des registres différents, sous des formes qui devraient surprendre le public.

Philomena rappelle une facette peu connue de l'Eglise catholique irlandaise qui, sous le couvert d'une certaine moralité, obligeait de très jeunes filles tombées enceintes et "couvertes de honte" par leur famille à se séparer de leurs enfants.

La guerre est déclarée est un très beau film qui nous montre un jeune couple français face à la maladie de leur enfant : leur angoisse, leur peur, leur incompréhension et surtout leur combat, refusant de céder à la tristesse et au désespoir.

Avec **Water**, nous nous retrouvons en Inde coloniale de 1938 à l'époque de Gandhi. Jusqu'alors résignées à vivre en pénitence comme le veut la tradition, des veuves, poussées par l'une d'entre elles âgée de 7 ans, vont se révolter contre la tyrannie du mode de vie dépassé qui leur est imposé.

C'est au cœur du conflit Israélo-palestinien, loin d'être résolu, que la cinéaste canadienne d'**Inch Allah** nous emmène. Le mur qu'elle nous montre est surtout celui des esprits, le plus difficile à abattre, qui règne dans les deux camps qui s'affrontent.

Le Géant égoïste, film bouleversant se déroulant en Angleterre, est une vision sur des enfants naïfs qui sont obligés de grandir trop vite et qui n'ont pas les armes pour affronter le monde des adultes malgré leur courage et leur détermination.

Beaucoup ont aujourd'hui besoin qu'on leur rappelle sans ambages ce qu'est un fasciste. **Le Médecin de famille** le fait pour ne jamais oublier non plus comment et avec quelles complicités des nazis s'en sont sortis après la fin de la guerre 40-45.

Partant du débat sur l'exploitation du gaz de schiste, **Terre promise** pose de graves questions sur l'avenir. Que laisser à ses enfants ? Peut-on profiter d'une opportunité éphémère pour s'enrichir soi-même sans penser aux lendemains ? Peut-on laisser passer l'occasion pour une région pauvre de devenir riche, par souci d'écologie ?

Rappelons que chaque film est introduit par un spécialiste du cinéma et la projection est prolongée par un débat au cours duquel les spectateurs sont invités à échanger leurs réflexions sur les thèmes abordés ou les qualités du film et à partager leurs émotions.

Mimie Lemoine

Programmation de la saison 2014-2015

- jeudi 18 septembre 2014 : *Philomena* de Stephen Frears
- jeudi 16 octobre 2014 : *La guerre est déclarée* de Valérie Donzelli
- jeudi 27 novembre 2014 : *Water* de Deepa Mehta
- jeudi 29 janvier 2015 : *Inch Allah* de Anaïs Barbeau Lavalette
- jeudi 05 mars 2015 : *Le géant égoïste* de Clio Barnard
- jeudi 30 avril 2015 : *Le médecin de famille* de Lucia Puenzo
- jeudi 04 juin 2015 : *Terre promise* de Gus Van Sant

Toutes les projections se font dans la salle *Robert Joly* située au rez-de-chaussée et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Prix d'entrée : 4 € par séance

Abonnement : 16 € pour 5 séances (valable sur plusieurs saisons)

Informations : Mimie Lemoine 0497/46.34.93 - 064/44.59.40

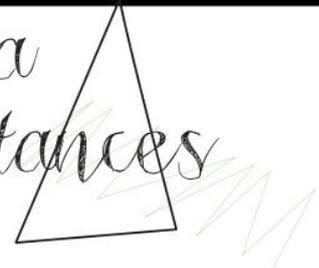
Voiturage gratuit pour les habitants de Morlanwelz : inscription deux jours avant la projection au 064/44.23.26

Le Cinéma des Résistances est une organisation de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz A.S.B.L. avec la collaboration de la Direction Générale des Affaires Culturelles du Hainaut – Secteur des Animations et de la Formation.



Le Cinéma des Résistances

Ciné-club 2014-2015
Saison 13



**Jeudi 18
septembre
2014
à 20 heures**

P.A.F : 4 €
(abonnement 5 séances : 16 €)
info : 0497/ 46.34.93
**Voiturage gratuit pour
les habitants de Morlanwelz :**
064/ 44.23.26 (2 jrs avant la soirée)

**La salle est accessible
aux personnes à mobilité réduite**

Avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme -
Secteur Education permanente et Jeunesse
Exempt de timbre - manifestation culturelle
Editeur responsable : Y.Nicaise, Place Albert 1er, 16a
7140 Morlanwelz

CINÉ-DÉBAT

le cinéma des résistances



Jeudi 18 septembre 2014 à 20 heures

PHILOMENA
un film de Stephen Frears
(Royaume Uni, France, USA, 2014)

Prix du meilleur scénario à la Mostra de Venise 2013

Irlande, 1952. Philomena Lee, encore adolescente, tombe enceinte. Rejetée par sa famille, elle est envoyée au couvent de Roscrea. En compensation des soins prodigués par les religieuses avant et pendant la naissance, elle travaille à la blanchisserie, et n'est autorisée à voir son fils, Anthony, qu'une heure par jour. À l'âge de trois ans, il lui est arraché pour être adopté par des Américains. Pendant des années, Philomena essaiera de le retrouver. Quand, cinquante ans plus tard, elle rencontre Martin Sixsmith, journaliste désabusé, elle lui raconte son histoire et ce dernier la persuade de l'accompagner aux Etats-Unis à la recherche d'Anthony.

Tirée de faits réels, Stephen Frears a réalisé une chronique hallucinante de tristesse et de méchanceté. Il se montre cynique mais sans jamais laisser tomber son sens de l'humour. Entre l'intello pétri de certitudes et la mère courage, les échanges sont brillants et vifs.

Philomena est un film sur le pardon. Le personnage captive par sa ligne de conduite : pas de rancune mais beaucoup de tolérance. Même s'il critique l'institution avec quelques charges anti-cléricales, il n'est pas une attaque contre l'Eglise.

P.A.F. : 4 € (abonnement 5 séances : 16 €)

Une boisson est offerte après le débat

Une organisation de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme - Secteur Education permanente et Jeunesse.

Informations : Mimie Lemoine 0497/46.34.93 - 064/44.59.40

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Lundi 15 septembre à 14h15
« Les lundis du Préau » présente « Offenbach »
Par Mary Favart et Annie Stiénon

« Orphée aux enfers, La Belle Hélène, La vie parisienne, La fille du tambour-major, La Périchole,... » sont quelques une des opérettes les plus connues de Jacques Offenbach (1819-1880). Ses opérettes sont toujours turbulentes, futées et frivoles.

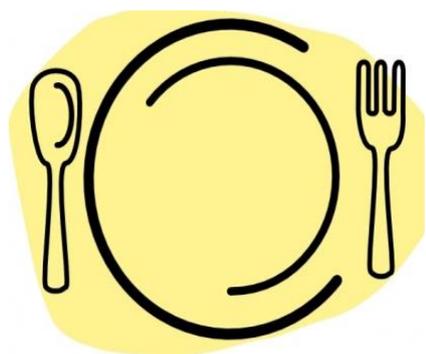
Deux amies, mélomanes averties, se sont intéressées notamment à ses œuvres et à sa vie. Elles nous feront connaître Offenbach, au travers et au-delà de ses opérettes, dans un montage visuel et musical.



La musique d'Offenbach est le fruit d'une culture musicale basée sur l'admiration de Mozart et des grands maîtres français du XVIIIe siècle, sur ses racines rhénanes et judaïques et, enfin, sur des apports parfois très modernes et totalement personnels. Autant Offenbach aime à composer des couplets d'un classicisme des plus rigides et d'une simplicité orchestrale faisant immédiatement penser à Grétry, Philidor ou Monsigny, autant il est capable d'exprimer un langage musical des plus romantiques, à l'orchestration inventive et recherchée, et à l'harmonie surprenante.

Un moment de plaisir à savourer
Participation : 3 € goûter-café compris

**Cette conférence sera précédée, à 12h30, du repas mensuel
pour ceux qui le souhaitent**



MENU
Waterzooi maison

Dessert - café

14 €

Réservation jusqu'au mercredi 10 septembre - Téléphone : 064/442326

Rappelons que notre repas mensuel, réservé à nos membres et aux sympathisants, contribue à favoriser les relations amicales ainsi qu'à participer aux frais d'activités et de fonctionnement de notre Maison de la Laïcité.

Yvan Nicaise

L'interdiction du port du voile intégral en France est « légitime »

La loi interdisant le port du voile islamique intégral en France n'est pas contraire aux Droits de l'Homme et poursuit un objectif « légitime » a tranché, le 1^{er} juillet dernier, la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH).

La Cour rejette ainsi la requête d'une adepte de la burqa et du niquab qui, le jour de l'entrée en vigueur de cette loi en avril 2011, maintenait qu'elle était contraire à la liberté de la religion.

La Belgique, qui a voté en 2011 une loi similaire au texte français, s'était associée à la procédure. Dans un arrêt définitif, la Cour a souligné que « la préservation des conditions du « vivre ensemble » était un objectif « légitime » des autorités françaises, qui disposent à cet égard d'une « ample marge d'appréciation », et que, par conséquent la loi votée fin 2010 en France n'était pas contraire à la convention européenne des Droits de l'Homme. Précisons que la loi française stipule que « *nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage* », sous peine de 150 euros d'amende et/ou d'un stage de citoyenneté. Elle vise donc aussi ceux qui se cachent derrière une cagoule ou un casque de moto.

Par contre, la presse nous apprend que ...

Les jihadistes de l'EI (Etat islamique) ont ordonné que toutes les femmes âgées de 11 à 46 ans en Irak subissent des mutilations génitales. "C'est une fatwa de l'EI, nous venons d'en être informés", a déclaré Jacqueline Badcock, numéro 2 de l'ONU en Irak, lors d'une vidéoconférence organisée à Genève. Mme Badcock a ajouté n'avoir pas de chiffre précis concernant le nombre de femmes concernées mais l'ONU estime que «4 millions de filles et de femmes pourraient être affectées». Les mutilations génitales n'étaient jusqu'à présent pas fréquentes en Irak et ne concernaient que quelques régions isolées.

En Syrie, les Jihadistes de l'EI qui contrôlent la province de Deir Ezzor imposent un nouveau code vestimentaire aux femmes : interdiction de montrer leurs yeux, de se promener avec des chaussures à hauts talons et les abayas (cape noire longue couvrant tout le corps) ne doivent être ornées d'aucune perle, paillette ou autre objet.

En Turquie, le vice-Premier ministre Bulent Arinç proclame, dans un discours que « la femme doit conserver une droiture morale, elle ne doit pas rire fort en public ». Face à cette déclaration, la gent féminine indignée s'est mobilisée en postant sur twitter de nombreux clichés montrant des femmes riant aux éclats accompagnés du mot « Kahkaha » (« rires » en français).

Yvan Nicaise

**Quelques photos des « lundis du Préau »
des 16 juin et 28 juillet**



7 juin : Repas « Tajine » et les « Walloneus du Sablon »



28 juillet : repas- surprise et animation de vacances



La circoncision : modification durable et irréparable du corps

Traditions et libertés religieuses ne s'accroissent pas toujours avec la Charte des droits fondamentaux

Cette charte, votée en juin 1999, reconnaît un ensemble de droits personnels, civils, politiques, économiques et sociaux aux citoyens de l'UE et les inscrit dans la législation de l'UE. En décembre 2009, avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, la charte s'est vu confier la même force juridique obligatoire que les traités. À cette fin, la charte a été modifiée et proclamée une deuxième fois en décembre 2007.

Jean-Philippe Schreiber, Directeur-adjoint du CIERL (Centre Interdisciplinaire d'Etude des Religions et de la Laïcité - ULB) a publié, en février 2014, sur le site de l'ORELA (<http://www.o-re-la.org>) un article dont nous vous présentons une version un peu écourtée mais respectueuse de son contenu.

Yvan Nicaise

ORELA (Observatoire des Religions et de la Laïcité, lancé par l'Université Libre de Bruxelles en février 2012) **s'était fait l'écho des prémisses du débat européen sur la circoncision, et ce dès la publication de l'arrêt du tribunal de Grande Instance de Cologne, en juin 2012, qui statuait que « le corps d'un enfant était modifié durablement et de manière irréparable par la circoncision », une modification « contraire à l'intérêt de l'enfant, qui doit décider plus tard par lui-même de son appartenance religieuse ».** Cet arrêt, on s'en souvient, avait créé une situation jurisprudentielle inédite en Allemagne, interdisant alors *de facto* toute intervention de ce type en offrant pour la première fois une base légale à toute appréciation en la matière.

ORELA soulignait « que ce jugement attestait d'un contexte où se télescopaient de manière brutale traditions religieuses et liberté relative de religion, mutilations génitales et santé publique, et où étaient de plus en plus contestées certaines pratiques religieuses ou coutumières peu compatibles avec l'éthique de nos jours à l'égard des êtres humains comme des animaux — qu'il s'agisse de l'ablation du clitoris, de la circoncision ou de l'abattage rituel de viande *caché* ou *halal*... ».

Face à cet arrêt du tribunal de Cologne et afin de calmer les instances religieuses, le *Bundestag* a adopté en décembre 2012 un texte de loi qui permet d'encadrer la pratique de la circoncision dans un environnement médicalisé.

La république fédérale allemande reste néanmoins toujours en contradiction avec des textes internationaux auxquels la République fédérale a souscrit, et qui protègent l'enfant de toute atteinte non nécessaire et irréversible à son intégrité physique. Ensuite parce qu'un jour ou l'autre, d'autres pays européens seront confrontés à la contradiction entre la tolérance prévalant généralement à l'égard de la circoncision des jeunes garçons et certains textes légaux, d'ordre interne ou international.

Au Parlement européen, le débat reste ouvert... et houleux

En janvier 2014, l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, à Strasbourg, a connu un débat houleux sur la circoncision, mettant aux prises, devant la Commission des questions sociales et de la santé, des porte-paroles juifs et musulmans d'une part, des parlementaires défenseurs de l'intégrité physique des enfants d'autre part — sans compter des experts divisés —, et ce, suite à une résolution controversée adoptée en octobre 2013, considérant la circoncision comme une violation du droit des enfants à l'intégrité physique.

Ce débat au Conseil de l'Europe avait, sans doute maladroitement, entraîné une mise en équivalence des mutilations sexuelles féminines et de la circoncision. La circoncision masculine, si elle n'entraîne bien évidemment, dans l'immense majorité des cas, ni conséquences sanitaires graves, ni perte du plaisir sexuel, n'en demeure pas moins disent ses adversaires, quand elle est pratiquée sans consentement avant l'âge adulte, une atteinte au corps de l'enfant, puisqu'il s'agit de l'ablation de tissus sains et fonctionnels du corps humain. Et ce, sans compter une question qui préoccupe beaucoup notre époque, celle de la souffrance, puisque l'ablation hors hôpital, qui est la norme hormis en Amérique du Nord, est pratiquée sans anesthésie autre que superficielle et, pour une partie des interventions, dans un cadre non médicalisé.

Précisons que l'ablation du prépuce à des fins médicales n'est pas mise en cause dans ce débat.

Le plus souvent, la circoncision rituelle, sans être autorisée expressément en droit, n'est pas non plus interdite en Europe. En principe, comme toute atteinte non médicalement justifiée à l'intégrité physique d'une personne, elle devrait tomber sous le coup du code pénal. Or, pour diverses raisons – religieuses principalement - la tolérance prévaut, assimilant la circoncision à une pratique coutumière et non médicale.

Les réactions des organisations juives à l'arrêt de Cologne l'ont bien montré qui, à l'instar de celles du Parlement juif européen ou du Conseil central des Juifs d'Allemagne, y ont vu une « *ingérence inacceptable dans les prérogatives des communautés religieuses* », concernant « *un rite qui touche au plus profond* » de la tradition juive, alors que l'une des plus importantes organisations musulmanes de la République fédérale voyait dans l'arrêt de Cologne pas moins que la « criminalisation » d'une coutume musulmane et juive millénaire. Ce qui entraîne *de facto* la question de la mainmise d'un groupe social ou religieux sur les corps des individus, afin de signifier dans leur chair l'appartenance à une communauté.

Précisons que le tribunal de Cologne a considéré que les droits des parents en matière d'éducation, tout comme la liberté religieuse, n'étaient pas remis en cause **dès lors que l'enfant était en âge de décider lui-même** de procéder ou non à cette mutilation — la liberté religieuse étant ainsi, si l'on suit l'interprétation qu'en ont fait les juges colonais, renforcée plutôt que diminuée. Ce qui rejoint les questions soulevées dans le débat portant sur l'avortement ou l'euthanasie, relativement à la liberté d'un jeune à disposer de son corps.

La loi allemande a aussi mis en lumière un élément assez peu relevé en matière de débat sur la diversité culturelle. A savoir la capacité pour chaque religion — ou tout responsable religieux, ou tout croyant — à trouver un accommodement entre le respect de ses obligations et la loi civile et à faire primer cette dernière en cas de contradiction insurmontable. A ce propos, un rabbin et théologien pourtant réputé fort libéral, David Meyer, avait écrit dans un point de vue publié par le journal *Le Monde*, au lendemain de l'arrêt de Cologne :

« *Ce commandement (celui de la circoncision) est-il si essentiel à la définition de l'identité juive au point de demander aux parents juifs de s'exposer à d'éventuelles poursuites pénales afin de le respecter ? En tant que rabbin, il me semble, en effet, que tel soit le cas* ». Ce qui en d'autres termes constituait un encouragement, dans le chef d'une autorité spirituelle, à transgresser la loi au nom d'une obligation religieuse que l'on considère plus fondamentale — le rabbin Meyer y voyant tout à la fois, en citoyen responsable et en intellectuel engagé dans la cité, un germe de « *crise profonde et potentiellement dangereuse* » entre le judaïsme et son environnement.

Accommodement possible ou non ?

Courageusement, le rabbin Meyer a mis en lumière ce que d'aucuns ne veulent ou n'osent pas voir, à savoir qu'au bout des deux logiques, civile et religieuse, il n'y a quelquefois pas d'accommodement possible, et qu'il faudra bien trancher laquelle s'impose à l'autre.

« Cela fait à présent des années, écrit encore David Meyer, que les Juifs et les faiseurs d'opinions européens se font mutuellement croire que le judaïsme d'un côté et la charte des droits fondamentaux et les valeurs morales et éthiques de l'autre, cohabitent en parfaite harmonie. Nous voyons aujourd'hui les limites de cette fausse supposition, dans la mesure où – pour être totalement honnête – l'interdiction de la circoncision est parfaitement conforme à l'esprit et à la lettre de la charte des droits fondamentaux ». Et de conclure, de son point de vue : « Ce dont nous avons besoin (...) c'est d'un dialogue qui permette (...) d'expliquer non pas simplement pourquoi la tradition juive est attachée à la pratique de la circoncision mais surtout pourquoi le judaïsme ne peut 'cautionner' la charte des droits fondamentaux ».

On ne pouvait être plus clair.

Jean-Philippe Schreiber (ULB)

EVRAS : Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle

Dans « Le Courrier Laïque » de juin dernier, nous avons rédigé un article - la « théorie du genre » n'existe pas - en réaction aux propos et manifestations qui visent à maintenir notre société dans une forme d'obscurantisme par rapport aux réalités affectives et sexuelles de la société actuelle.

A l'opposé des objectifs de ces mouvements réactionnaires, des initiatives positives visant à favoriser la santé et le développement affectif, sexuel et relationnel de tous les jeunes existent dans notre pays, tenant compte des évolutions sociétales.

Les centres laïques de planning familial

Le mouvement laïque a, depuis des décennies, mis en place des centres de planning familial. Ces centres ont contribué à l'émergence de changements sociaux et politiques notables : libre accès à la contraception, dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse, développement de l'éducation sexuelle et affective.

Citons la Maison de la Laïcité de La Louvière qui héberge le planning familial « Le Centre Claire Houtain » et propose des consultations gynécologiques, psychologiques, juridiques, conseils conjugaux et familiaux. (tél : 064/26.21.62 - info@plafam.be).

En 1972, ces centres se sont regroupés pour devenir la Fédération Laïque de Centres de Planning Familial, première fédération de centres de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle rassemble aujourd'hui une quarantaine de centres à Bruxelles et en Wallonie.

Elle organise des journées de sensibilisation à l'éducation, à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) pour les directions et enseignants des écoles secondaires en 2014 mais aussi dans les écoles, pour les élèves.

D'abord quelques réalités issues de différentes enquêtes

20% des jeunes parmi les 2èmes, 3èmes et 4èmes secondaires n'ont jamais participé à des activités d'animation EVRAS lors de leur parcours scolaire.

En Europe, 14% des jeunes interrogés ont des relations sexuelles non protégées avec un nouveau partenaire car ils ne veulent pas utiliser de contraception. Près d'un jeune sur trois reconnaît ne pas utiliser de contraception car il n'ose pas en parler à son médecin.

17,9 % des enfants interrogés en 2009 n'hésitent pas à prendre des rendez-vous avec des inconnus en chattant sur internet. La plupart d'entre eux s'y rendent ensuite accompagnés d'un ami, d'un frère, parfois d'un parent. Mais 5 % y vont tout-à-fait seuls ! Rappelons qu'il s'agit d'enfants âgés de 8 à 12 ans...

Mais qu'est-ce que l'EVRAS ?

En Fédération Wallonie-Bruxelles, à la Région Wallonne et à la COCOF, le concept d'éducation sexuelle en milieu scolaire est beaucoup plus large et se définit sous le sigle EVRAS, acronyme d'« éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle ».

Les textes à portée réglementaire ou administrative s'appuient sur la définition suivante adoptée par les trois gouvernements :

Amener les jeunes à mieux se connaître, à entendre parler autrement de sexualité, à apprendre à dialoguer sur ce sujet, à acquérir une meilleure image de soi et une meilleure capacité à négocier ses attentes voire ses exigences dans le cadre d'une relation affective et/ou sexuelle, a démontré son efficacité aux côtés d'autres mesures telles que l'accès aisé à des centres de planning familial et celui peu coûteux aux moyens d'information et de prévention (préservatifs, contraceptifs, contraception d'urgence, ...).

Autrement dit, il ne s'agit pas seulement d'expliquer aux élèves « comment on fait les bébés » – et comment on peut éviter de les faire –, mais surtout de les informer sur les notions de respect, de liberté, de choix, etc.

Depuis juin 2012, l'éducation sexuelle est obligatoire, du primaire à la fin du secondaire. L'obligation impose aux directeurs d'école de « prendre des initiatives en la matière ».

C'est donc le chef d'établissement qui reste en dernier lieu responsable du choix des thèmes et des intervenants, avec comme corollaire que des écoles demeureraient frileuses à l'idée d'en évoquer certains tels que l'avortement et, plus encore, l'homosexualité.

Dans la pratique, tous les élèves n'ont donc pas un accès égal et neutre aux informations sur la vie affective et sexuelle. Le coût des interventions n'est par ailleurs pas intégré dans le budget octroyé aux écoles et leur financement est tributaire des initiatives régionales. Néanmoins, il s'agit d'une étape importante dans un domaine où, progressivement, les tabous sont en train de disparaître mais qui doit être intégré dans les programmes scolaires ... dans tous les réseaux d'enseignement et par voie légale...

Pas persuadé que certains réseaux d'enseignement, actuels ou futurs, sont disposés à appliquer l'EVRAS de leur plein gré !

Yvan Nicaise

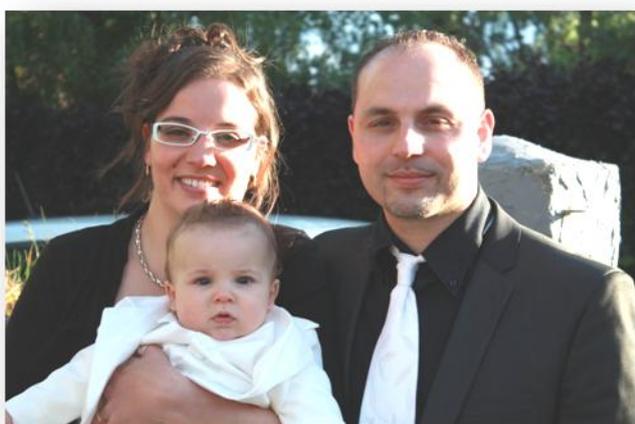
Pour nous, laïques, le parrainage est un moment important car il affirme devant la communauté

Les parrainages laïques

laïque l'engagement du parrain et de la marraine de soutenir l'enfant en toutes circonstances et de respecter sa liberté individuelle dans ses choix futurs.

Il manifeste également la détermination des parents à développer chez l'enfant les qualités de tolérance, de fraternité et de solidarité nécessaires au citoyen responsable.

Nous avons eu le plaisir de célébrer récemment deux parrainages laïques.



Le 24 mai, le parrainage de Mathys Calà dont la maman est Jessica Bial, le papa Rosario Calà , la marraine Tania Calà et le parrain Dimitri Bial.



Le 9 août, le parrainage de Hugo Lallemand dont la maman est Charlotte Cambier, le papa Olivier Lallemand, la marraine Lizzie Montini et le parrain Logan De Ridder.

Vous souhaitez organiser une cérémonie laïque ?

Outre le parrainage laïque, nous organisons à la demande d'autres cérémonies :

Le mariage laïque ou la cohabitation légale, valorise le mariage civil, trop souvent limité à un simple acte juridique et administratif. Il rappelle aux époux que chaque homme, chaque femme est l'artisan de son bonheur. Les futurs époux peuvent participer activement à la préparation de la cérémonie en choisissant les textes et la musique.

Les noces d'or et de diamant ou un anniversaire de vie commune, afin de marquer l'union solide entre deux personnes lors d'une fête à caractère familial.

Les funérailles, qui représentent l'hommage rendu par la communauté des hommes à l'un de siens, peuvent être entourées par une cérémonie laïque, quel que soit le mode de funérailles souhaité, crémation ou inhumation.

Pour toute information, contactez le Président Yvan Nicaise : 0478/39 27 96
Adresse mail : yvnicaise41@gmail.com

Lundis 22 et 29 septembre : Cours d'italien

Le cours d'italien à l'intention d'un public adolescent et adulte par l'association « Vincenzo Bellini » de Morlanwelz continue à être dispensé dans nos locaux.

Animés par Madame Sophie MATHIEU, Professeur à l'athénée provincial de Morlanwelz, ils se déroulent de 17h00 à 18h30.

En octobre, le cours aura lieu le 13.



Démarrons 2014-2015 dans l'amitié et la solidarité

Le Conseil d'administration vous invite
à venir découvrir
les aménagements de notre cuisine
et à prendre ensemble le verre de l'amitié le

Samedi 6 septembre à 11 heures

Nous profitons de cette inauguration pour soutenir l'action de la
société à finalité sociale « Les lasagnes du cœur » :

A 12h30 et sur réservation
Lasagne : 10 €



Réservation jusqu'au mercredi 3 septembre.

La réservation est effective dès réception de votre paiement,
soit à notre local soit par versement au compte IBAN n°
BE76 0682 1971 1895
de « La Maison de la Laïcité – Morlanwelz »
(Mentionner le nom et le nombre de lasagne)

LE COURRIER LAÏQUE

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise

Couverture : Bertrand Aquila